



ECPM
69, rue Michelet
93 100 Montreuil
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57
Fax : 00 33 01 80 87 70 46
Email : ecpm@abolition.fr
<http://www.abolition.fr>

Siège social
ECPM
53 rue Patay
75013 Paris

Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

membre fondateur/
Bureau exécutif de la



ECPM s'inquiète des velléités du gouvernement turc d'utiliser la tentative de coup d'État pour réintroduire la peine de mort

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En Turquie, suite à la tentative de putsch raté par un groupe de militaires, le rétablissement de la peine capitale a été évoqué par le président Recep Tayyip Erdogan ainsi que son premier ministre, Binali Yildirim.

Dimanche 17 juillet, deux jours après le coup d'État militaire avorté, c'est l'envie de vengeance qui prédomine. «*Nous voulons la peine de mort* » réclamait une foule les sympathisants. Erdogan, au nom de la démocratie, entend débattre du rétablissement de la peine de mort au Parlement : « *Nous ne pouvons pas ignorer votre demande* » a-t-il répondu.

ECPM appelle le président Erdogan à répondre aux putschistes par plus de démocratie et d'État de droit, ce qui n'est en aucune manière un aveu de faiblesse.

ECPM appelle le gouvernement turc à respecter ses engagements internationaux et rappelle que la Turquie a soutenu le dernier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par ECPM et qui s'est tenue à Oslo du 21 au 24 Juin 2016.

« *La peine de mort est partout un outil de répression politique inouï permettant de faire taire la démocratie au profit de la force et de la violence ultime qu'est le crime d'État. On sait quand cela commence, mais jamais quand cela s'arrête.* » a dit Raphaël CHENUIL-HAZAN, Directeur général d'Ensemble contre la peine de mort-ECPM.

Contexte général :

En Turquie, la dernière exécution à mort remonte à 1984. La peine capitale a été abolie concernant les crimes de droit commun en 2002, puis définitivement abandonnée le 7 mai 2004, dans le cadre de la candidature d'adhésion d'Ankara à l'Union européenne. De ce fait, son rétablissement sonnerait «*la fin des négociations d'adhésion*» de la Turquie à l'UE, a déclaré le porte-parole du gouvernement allemand.

De plus, en 2006, la Turquie devient le 57^e État à ratifier le traité de l'ONU visant à abolir la peine de mort. Elle a également ratifié le Protocole numéro 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toute circonstance. Ainsi, le rétablissement de la peine capitale pourrait avoir des conséquences géopolitiques notoires pour la Turquie.

Contact presse :

Bérangère Portalier, Responsable communication ECPM
bportalier@abolition.fr
Ligne directe : +33 1 80 87 70 52